

Programme de la Formation

REUSSIR UN PROJET CONCERTÉ : fondamentaux de la concertation et de l'évaluation environnementale

1,50 jours soit 12 heures de formation

CONTEXTE GÉNÉRAL

L'évaluation environnementale est une composante essentielle d'une opération d'aménagement et de construction. Couplée à l'organisation d'un débat public, elle constitue un vecteur de réussite d'un projet mais également un élément de sécurité juridique.

La connaissance des procédures à mettre en œuvre est un point de départ pour les opérateurs. Deux ordonnances du 3 août 2016 ont redéfini le cadre de l'évaluation environnementale des projets et des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public.

Au-delà de ce cadrage réglementaire, il est essentiel d'être outillé pour mener à bien une démarche de concertation dont le déroulé se construit sur-mesure en fonction des spécificités du projet et de son échelle. Les interactions entre la concertation et l'avancement du projet sont également un volet à bien appréhender.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Cette formation vise à donner aux stagiaires les éléments de méthode, intégrant notamment l'animation d'un groupe de travail, pour leur permettre de se positionner en qualité d'assistants à la maîtrise d'ouvrage.

PUBLIC CIBLE

Architectes, maîtres d'œuvre, bureaux d'études, paysagistes concepteurs, chargés de programmes, chefs de projets, responsables opérationnels.

PRÉREQUIS

Avoir une première approche de la mise en œuvre d'une opération groupée ou d'une opération d'aménagement (permis d'aménager ou zone d'aménagement concerté ou étude de programmation urbaine).

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme de quiz, d'exercices, de jeux de rôle ou d'échanges oraux.

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées et il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail.

Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse personnelle du participant.

Module **Réussir un projet concerté**

1,50 jours soit 12 heures de formation

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

A l'issue de la formation, le participant est en capacité de :

- apprécier les enjeux de l'évaluation environnementale et du débat public.
- structurer un questionnement permettant, en fonction du contexte, d'élaborer un dispositif et une méthode d'élaboration d'un projet concerté.

En application du décret n° 2014-935 du 20 août 2014 relatif aux formations ouvertes et à distance, la formation blended learning « Réussir un projet concerté » se déroulera comme suit : 12 h dont

- à distance : 2 modules de 2h30, en classe virtuelle
- en présentiel : 1 jour en présentiel - 7h

FORMATEUR(S)

DEKEYSER - DROUART Audrey - Juriste – Spécialisée sur les problématiques d'urbanisme et d'aménagement
DULIEU Nolwenn - Architecte DPLG, Urbaniste DESS Villes & Territoires, Ingénierie HQE Auditeur Qualité

OUTILS PÉDAGOGIQUES

La session s'organisera sur deux formats complémentaires :

- deux modules en classe virtuelle sur les fondamentaux de l'évaluation environnementale et de la concertation.
- une journée en présentiel centrée sur les outils dédiés à la concertation. Elle sera organisée autour de cas concrets et mises en situation, qui jalonnent les enseignements et permettront des débats.

PROGRAMME

En distanciel : 2 modules en classe virtuelle de 2H30

L'évaluation environnementale des projets :

- La réforme de l'évaluation environnementale : champ d'application et modalités de mise en œuvre opérationnelle
- Le contenu de l'étude d'impact

Les procédures de débat public

- Fondamentaux du débat public
- Comprendre le cadre : la participation du public avec le code de l'urbanisme et le code de l'environnement

En présentiel :

- Les différents niveaux de concertation
- S'inscrire dans contexte spécifique
- Les Fondamentaux de l'animation : Anticipation, mobilisation, prise de parole en public, positionnement de l'encadrant...
- Monter un processus de concertation : Repérage des étapes-clefs, choix des outils planifier les démarches
- Boîte à outils : En salle, en extérieur, mener le débat, nourrir le projet...